

Quand les journalistes de presse parlent du fait divers : récits de pratiques et représentations

Annik DUBIED

Maître-assistante
Université de Genève,
Chargée de cours
Université de Neuchâtel
annik.dubied@socio.unige.ch

Le fait divers semble être devenu un objet d'étude scientifique légitime. Quelques études discursives à son propos sont notamment disponibles, ce qui est encourageant. Mais sa production reste fort mal connue, voire assez généralement ignorée dans les études scientifiques. On sait finalement peu comment les journalistes de fait divers travaillent. On sait encore moins ce qu'ils ont à dire sur cet objet très disputé, qu'ils pratiquent pourtant tous les jours. Et la sociologie du journalisme ne s'est qu'exceptionnellement arrêtée, semble-t-il, sur le fait divers et ceux qui le produisent. Comme dans les études discursives, ce sont le journalisme politique et ses praticiens qui monopolisent les recherches. Or, pour espérer comprendre le champ médiatique contemporain, il faut absolument s'intéresser aux matières que l'on présente souvent comme leurs concurrents – et notamment le fait divers.

Il s'agit donc ici, et avant tout, d'ouvrir une porte. Cette étude est exploratoire, et elle l'est en plusieurs sens. D'abord, elle suggère un nouvel objet d'étude en prêchant par l'exemple. Ensuite, elle est aussi une « *enquête par entretiens à usage exploratoire*¹ », c'est-à-dire qu'elle se donne pour but de poser des questions et de construire une problématique. Enfin, elle est exploratoire pour son auteure, plus familière de la forme discursive du fait divers que de ses conditions de production.

Le questionnement initial et son opérationnalisation

La présente étude vise à mieux comprendre comment le fait divers est traité et considéré par les journalistes à l'heure actuelle, et quels problèmes il leur pose (s'il en pose). C'est d'ailleurs en ces termes qu'elle a été présentée aux journalistes qui ont bien voulu y participer².

Il s'agissait donc de recueillir les « *récits de pratiques*³ » et les « *représentations* »⁴ journalistiques eu égard au fait divers. Concrètement, pour mettre en place le guide d'entretien, on est parti dans trois voies de questionnement interdépendantes : 1. une « *enquête sur les pratiques* » des acteurs⁵ (préparation et mise en forme du fait divers, codes formels mis en œuvre) ; 2. une « *enquête sur [leurs] représentations*⁶ » (le fait divers constitue-t-il un problème pour les journalistes qui y travaillent ? quel intérêt lui trouvent-ils ? éprouvent-ils le besoin de se justifier par rapport à lui ? y sont-ils favorables ? réticents ?) ; 3. une enquête sur les (auto)régulations des acteurs (règles « extérieures » ou individuelles mises en œuvre par le journaliste lorsqu'il traite un fait divers).

La présente recherche veut « travailler avec » les journalistes à une meilleure compréhension du fait divers, et donc, dans l'idéal, le comprendre mieux avec eux en leur proposant un regard extérieur et critique. Elle veut également contribuer à faire le tri dans les idées reçues, souvent négatives, sur le genre et ses praticiens.

En termes de méthode sociologique, l'approche proposée par la sociologie compréhensive⁷ semble répondre au mieux à ces soucis initiaux, puisqu'il s'agit de se rendre sur le terrain, d'écouter les acteurs et d'adopter à leur égard une posture de « *neutralité bienveillante*⁸ » pour ensuite interpréter leurs discours. Elle implique un premier danger, qui consisterait à se contenter de « *paraphraser – naïvement – les discours des acteurs sociaux [...]*⁹. » En d'autres termes, « *l'utilité des sciences sociales n'est pas de surenchérir sur les discours tenus par ou sur leurs objets. Elle est d'apporter un déplacement du regard favorisant intelligibilité et distanciation*¹⁰. » L'approche choisie ici implique donc une co-construction du problème et de ses enjeux, mais aussi une forme de « *critique interne*¹¹ » qui « *s'appuie sur le sens des valeurs [et les représentations, ajouterait-on] propre[s] aux gens qu'on critique [...]* ».

Dans cette perspective, le discours des acteurs analysé ici² est considéré comme une source qui décrit plusieurs réalités subjectives du traitement et du statut du fait divers dans les rédactions, mais il est aussi, dans cette étude exploratoire, un vecteur d'induction de questions qui, dans l'idéal, devront ensuite être retournées aux journalistes eux-mêmes pour une phase d'approfondissement.

Les journalistes sollicités¹³ se sont tous montrés disposés à parler. Souvent même volontiers. Une des raisons de cette bonne volonté, aussi appréciable que surprenante (eu égard, en tout cas, aux difficultés décrites en la matière par les sociologues du journalisme français) apparaît dans les entretiens : au sein de la profession non plus, le fait divers n'est pas valorisé. Ceux qui n'en font pas « *plissent volontiers le nez* », et il arrive même que ceux qui en font avouent leurs réticences (détaillées plus loin). Il est donc compréhensible que des journalistes souvent confrontés à la critique de leur objet (et donc, d'eux-mêmes) soient heureux de pouvoir s'exprimer. L'un s'est déclaré « *intéressé* ». Un autre s'est chargé lui-même de convaincre son rédacteur en chef de l'opportunité de se prêter à une telle étude. Tous ont volontiers passé une heure en entretien, parfois plus, sans s'inquiéter du temps qui passait – donnée pourtant cruciale dans la pratique journalistique ! Les cinq journalistes ont notamment été choisis en fonction des rédactions dans lesquelles ils travaillaient : deux journaux locaux, deux journaux régionaux et un suprarégional. Tous travaillaient en locale ou dans les rubriques régionales. Tous étaient passés par au moins une autre rédaction avant d'être stabilisés dans celle où ils travaillent désormais. Le plus jeune avait 34 ans, et tous bénéficiaient donc d'une certaine expérience en la matière.

Une matière peu appréciée par la profession mais revendiquée par ceux qui la traitent

Passionnant, intéressant, révélateur, répondant à l'intérêt et parfois même au besoin des gens (qui y trouvent un exutoire), voilà quelques-unes des qualités que les journalistes interrogés reconnaissent au fait divers, qui peut aussi, soulignent certains, être une forme de service à la société (il y a des choses qu'il faut dire, qui doivent être dites) – en même temps qu'il est un bon vendeur, rappellent-ils tous. Il peut aussi être dangereux, voyeuriste, flatter des intérêts peu respectables dans le public, ou encore être purement spectaculaire. Fort peu n'évoquent donc que des qualités à son propos, mais la plupart soulignent plutôt ses points positifs, ce qui n'est guère surprenant : il s'agit ici, en quelque sorte, de « défendre » l'objet auquel on consacre une partie, voire une majorité de son temps de travail. Tous les journalistes interrogés soulignent qu'au sein de leur profession, le fait divers n'est pas une matière valorisée : « *C'est quelque chose que les journalistes n'aiment pas faire, parce que ça... parce que forcément, ça remue des histoires qui peuvent toucher les gens, qui peuvent les toucher personnellement... qui renvoient des fois à sa propre histoire ou... qui sont des affaires tristes, qui sont des affaires... "choc".* »

Dans les rédactions, disent-ils, on ne se bouscule pas au portillon pour y travailler : « *Vous voyez, l'attitude de départ du journaliste, c'est "J'aime pas trop !" . Donc personne ne se propose [...]* ». Un autre ajoute : « *Et... partir sur le terrain, il y avait de la résistance.* »

La plupart des répondants déclarent en être venus à faire du fait divers parce que les circonstances l'ont voulu : un gros fait divers alors que l'un, jeune stagiaire, était de permanence ou une rédaction où il fallait « *faire de tout* », y compris « *ça* ». Ou encore un « *créneau* » libre dont les autres ne voulaient pas... : « *[...] peut-être un peu par la force des choses, j'ai pris aussi ce créneau-là, puisque... le nombre de places dans le métier du journalisme aujourd'hui (ce qui n'était pas le cas il y a quelques années) sont comptées, et puis je me suis un petit peu spécialisé aussi là-dedans, quoi ! Voilà un petit peu comment ça s'est fait.* » Tous racontent y être donc venus avec plus ou moins d'enthousiasme, au gré des circonstances. Certains expliquent que parfois, à tout prendre, ils préfèrent l'éviter, dans la mesure du possible : « *Mais... pour l'autre fait divers, non, moi, j'ai plutôt des réticences, mais on doit les faire quand même, donc...* » Mais la plupart revendiquent d'en faire et d'aimer ça : « *Mais... non ! C'est mon boulot, je l'aime, je l'ai choisi [...]* ». Pour quelques-uns, le fait divers est même devenu une spécialisation. Comme ils acceptent volontiers de le prendre en charge, il leur revient automatiquement : « *... C'est vrai qu'à force, je suis, entre guillemets, devenu spécialiste [...]* »

Cette spécialisation, qu'ils ont souvent acceptée, voire délibérément recherchée, leur pèse parfois. Soit parce qu'un événement personnel leur a rendu pour un temps la distance plus difficile, soit parce qu'ils s'y sentent cantonnés : « *Parmi les autres, vous devenez une sorte de spécialiste attitré, et chaque fois qu'il y a quelque chose qui arrive et qui concerne la police, crac ! C'est moi. Donc il y a aussi, quelque part, de notre part, une difficulté à s'en débarrasser ou à décrocher.* » Soit encore parce que, lors de faits divers particulièrement percutants, leur compétence et leur spécialisation sont laissées de côté et que le fait divers devient l'affaire de la rédaction toute entière.

Difficultés et compétences

Les compétences nécessaires au traitement du fait divers sont souvent évoquées et viennent faire contrepoint aux réticences de la profession : le fait divers n'est pas un objet « facile », il n'est pas « tout ce qui ne va pas ailleurs » et, à cet égard, il requiert des compétences spécifiques : « *Le premier problème, c'est que c'est un métier en soi, que d'aborder... enfin d'entrer dans le vécu, et puis bien sûr, la mort, souvent, comme... Et c'est se retrouver plongé dans des situations extrêmement*

oppressantes, même pour le journaliste. Et [il n'y] avait pas de personne vraiment aguerrie pour ça. »

Ce « métier en soi », les praticiens le décrivent : *« Je pense, à part ça, que c'est très bien que ça prenne un peu la tête, ça évite d'être trop froid, et de prendre ces affaires comme un simple communiqué de presse, ou une simple affaire qui se déroule... Je pense qu'il faut avoir de l'humanité pour faire du fait divers, aussi. »* Il est alors question d'accumulation de compétences, de progrès par essais/erreurs, mais aussi de gestion de soi-même, comme un outil qu'il faut savoir contrôler : *« Et évidemment, c'est dur, parce que comme on est des humains, je veux dire, quand vous voyez quelqu'un qui est en train de mourir, qui est en train de saigner, je veux dire, c'est difficile. Alors,... on ne s'y habitue pas. Mais on s'habitue à gérer. »*

Tous insistent (l'entretien les y poussait) sur les difficultés inhérentes à cette gestion, et en particulier sur la gestion des émotions lorsqu'on est confronté de près à un fait divers tragique : *« Écoutez... Vous vous mettez deux secondes à leur place, mais c'est... vous avez envie de crier quoi ! Quand vous imaginez ça... »*. L'élan n'est pas toujours au rendez-vous : *« Si ce n'est que sur le moment, lorsqu'il faut y aller, ben il faut s'encourager un petit peu, quand même... Parce que... parce que c'est lourd à porter ! (...) Lorsque vous vous retrouvez plongé dans un drame comme celui-là, ben ça pèse ! »*

L'empathie, l'émotion ressentie face à quelque chose de dramatique ou à l'intimité de quelqu'un reviennent très souvent. Dans ces explications apparaissent aussi les limites de chacun (limites propres à l'individu-journaliste, ou limites posées par des normes qui lui sont extérieures) : *« Mais quand on est un peu... quand nous, on doit téléphoner à des gens privés [...] (si c'est des autorités, des officiels, ça pose pas de problème, hein, même s'ils sont pas très bavards), mais quand on doit demander aux gens, là, moi je trouve que c'est très délicat. Et on sent assez vite si les gens ont envie ou pas. Quand ils ont pas envie, alors là, ça devient difficile[...] On va pas aller contre les gens, quand même ! »*

La difficulté, soulignent plusieurs praticiens, est aussi, pour eux, d'être confrontés à une matière dans laquelle les erreurs peuvent être lourdes de conséquences. On voit poindre alors la notion de sanction (symbolique ou effective) qui sera reprise plus loin : *« Je me sens mal par rapport à ce que ça fait aux gens. Je pourrais me sentir déstabilisé, ou... enfin un peu fragilisé par rapport à ça, et puis après, si je suis pas très fier de moi, c'est par rapport à ça. »*

Pour résumer, le fait divers (souvent dramatique) qu'évoquent les journalistes interrogés rebute une bonne partie de leurs collègues et leur pose, à eux, des problèmes de pratique, pour les mêmes raisons : confrontation au drame, à la mort, à l'intimité, aux tabous. Se définissant

par opposition à ceux qui n'en veulent pas, plusieurs journalistes interrogés revendiquent le fait divers. Certains insistent : ils le font par passion, par conviction – beaucoup moins déclarent le faire par obligation. À cet égard, la « défense » de la matière qu'ils traitent passe aussi par la valorisation d'une « rhétorique de l'amont » qui sera décrite plus loin.

L'amorce et la sélection de l'événement

Au niveau des pratiques, les descriptions qui sont faites par les journalistes interrogés pourraient se décomposer en quatre phases : amorce, terrain, rédaction/illustration et suivi. Chacune de ces phases implique une gestion et des enjeux propres, ainsi que l'évocation de normes adaptées. Nombreux sont les moyens par lesquels les événements à l'origine du fait divers sont portés à la connaissance des praticiens : communiqués (de la police, des pompiers, du juge d'instruction, etc.), téléphones d'acteurs ou de témoins à la rédaction, faits vus (surtout dans les rédactions locales), conversations de bistrot, avertissements par le biais du réseau de relations tissé au fil du temps (auprès des institutions ou de personnes privées), etc. : « *Moi je... je [connais] deux-trois personnes au niveau de la police, et je... cultive ces relations-là, quoi. Ça me prend énormément de temps, mais... je pense que c'est bénéfique à long terme.* »

Autres moyens : l'information transmise par un collègue, le hasard – et même, exceptionnellement, le piratage du scanner de la police, tant il est important d'arriver rapidement sur l'affaire. Le temps est, déjà dans l'amorce, présenté par plusieurs comme une donnée essentielle, propre au fait divers : « *[...] c'est souvent, dans les affaires criminelles, à l'instant même où vous avez pas le temps [que ça arrive]...* »

On l'a vu : lorsque survient, sous une forme ou une autre, l'annonce d'un événement, celui qui est là doit s'en saisir : « *Et alors là, personnellement, je ne sais plus pourquoi, mais de nouveau parce que (pas de chance !) y'avait personne d'autre, je pense, à ce moment-là [...] Pas de chance, parce que moi j'ai... pour règle de ne faire grosso modo qu'une seule chose à la fois.* » Encore une fois, il faut gérer l'imprévisible : « *C'est... nous on aimerait quand même souvent avoir plus de temps, mais comme le fait divers, il arrive en plus du reste [...]* »

S'en saisir, soulignent plusieurs, implique aussi de l'évaluer. Apparaît alors une forme de questionnement sur les critères qui font qu'un événement doit « passer à la phase de terrain » ou pas : « *Si... après, ben, c'est toujours une question d'appréciation, hein, en fonction de... C'est ça qui*

est difficile, en fait, c'est quand on reçoit le message, de savoir si ça vaut la peine ou pas. C'est ça qui est très difficile, c'est une question d'appréciation. On a toujours peur de se tromper à ce niveau-là et c'est pour ça que moi, je préfère aller sur place. »

Souvent, disent les répondants, la gravité du fait (le nombre de morts, l'exceptionnalité) impose son traitement. Mais lorsque les faits sont moins graves, souvent, plusieurs journalistes disent préférer passer directement à la phase « terrain », pour ne pas prendre le risque de rater quelque chose d'important (aux yeux « des gens », voire de la hiérarchie). Quitte à abandonner le sujet plus tard, au moment de la rédaction. Un téléphone se révèle néanmoins parfois utile, soulignent certains, pour mesurer les enjeux des faits et savoir s'il faut se déranger ou pas. La police, les pompiers, le tribunal, mais aussi « le bistrot du coin » où les faits se sont déroulés se révèlent alors un recours d'autant plus précieux que le réseau de relations personnelles et institutionnelles est solide et fourni. À ce propos d'ailleurs, la question est posée explicitement une fois : en vient-on, à travers le réseau, à adopter un traitement « institutionnel » du fait divers ? : « [...] ceux qui entretiennent ces rapports plus étroits avec la police sont un peu liés dans leur approche, aussi, avec l'approche policière, avec la vision policière du dossier. »

Un autre journaliste la pose plus indirectement, décrivant certaines tentatives, de la part d'institutions locales, de créer, pour le dire avec les mots de Le Bohec, un « rapport basé sur le don et le contre-don¹⁴ » en jouant sur la connivence (« Allez, tu vas quand même pas dire ça ! »). Transparaît également dans quelques récits l'idée que, dans la mesure du possible, il faudrait « tout traiter », ou en tout cas couvrir au maximum tout « ce qui se passe ». La « mise à l'ordre du jour » est donc souvent implicite, l'événement s'impose de lui-même (à travers des notions comme celles de complétude, de proximité ou de « mort/kilomètre » (s'il y a un ou des morts, ils sont d'autant plus évidemment importants qu'ils sont proches), souvent par le biais ou à l'instigation de contacts (police, pompiers, avocats, acteurs de faits divers, etc.).

Le terrain et sa gestion

Les journalistes interrogés passent donc volontiers au terrain (ce qui est d'ailleurs justifié par une forme de rhétorique décrite plus loin), quitte à reconsidérer plus tard, souvent avec la hiérarchie, l'opportunité de traiter ou non : « Dans un premier temps, je pense qu'il faut ratisser le terrain, il faut balayer. On prend tout. Puis après, une fois qu'on a tout réuni, on peut,

seul, et souvent dans l'idéal à plusieurs, se dit : "Mais qu'est-ce qu'on fait donc avec ça ?" »

C'est dans cette phase-là et la suivante que sont le plus souvent évoquées des normes (individuelles ou collectives), au fil des récits de cas vécus et traités. Des difficultés (et des compétences y afférentes) spécifiques à cette phase de « confrontation aux acteurs » sont alors soulignées par tous, en même temps que les moyens que les journalistes se donnent pour les gérer.

D'abord, et toujours, vient la gestion de la charge émotionnelle des faits divers dramatiques, notamment lorsque les journalistes sont confrontés à des acteurs directement impliqués : « *Et en même temps, vous êtes dans un rôle qui... moi j'ai toujours dit : c'est un rôle délicat, dangereux. C'est-à-dire d'une certaine manière, comme journaliste, vous êtes en train de profiter de la situation. Puisque vous avez des gens qui sont en situation de dépendance totale. Moi j'ai jamais hésité à le dire.* » Certains ne « vont sonner » chez les proches des victimes qu'en se faisant violence, et le moins souvent possible : « *Oui ! Alors moi, j'ai pour principe d'éviter... de parler à la famille proche.* » Certains se limitent à un « second cercle » de concernés, d'autres commencent par là pour se faire introduire ensuite, si possible, au premier cercle. Tous les praticiens interrogés décrivent cette phase d'immersion au cœur des faits et de recueil de témoignages comme problématique, dérangement et extrêmement délicate.

Les témoignages, lorsqu'ils ne sont pas difficiles à récolter (parce qu'il s'agit d'une famille endeuillée, ou d'un protagoniste qui ne veut pas parler), n'en sont pas moins délicats. Par exemple, les gens interrogés sur le vif en viennent parfois à exagérer, souligne un journaliste : « *Et là on sait qu'à un certain moment donné, au niveau du public, y'a de la surenchère. Donc, il faut faire... nous, quand on prend les témoignages, tout ce qui s'est passé, il faut faire vachement attention ! Ça, je le sais [...]* »

Sont évoquées au fil des récits des pratiques existantes, mais dont on tient à se démarquer. Un praticien rappelle qu'on ne doit pas dissimuler son identité professionnelle : « *Alors pour moi, le public, je trouve qu'il accepte, quand on va vers lui, je dis toujours "à poil", c'est un peu vulgaire, ça veut dire : on décline son identité, on explique bien pourquoi on vient...* »

Deux journalistes interrogés abordent même délibérément le recours à l'argent, tenant à souligner qu'ils l'excluent, comme ici : « *L'argent, ça vous aide à rien, je vous le dis tout de suite, et... moi, c'était une méthode à laquelle j'ai toujours été opposé, parce que ça amène les gens à inventer des histoires, l'argent ! C'est très très mauvais, ça pervertit totalement les rapports que vous pouvez avoir avec un témoin. C'est extrêmement dangereux.* »

Le respect humain (ne pas forcer au témoignage, notamment), le souci d'équité (faire parler toutes les parties), l'empathie (présenter ses condoléances) reviennent aussi très régulièrement dans tous les récits des journalistes interrogés, accompagnés de normes : « *Ah, alors moi, oui ! j'ai toujours été très clair : je n'ai jamais forcé quelqu'un à faire quelque chose contre sa volonté. Il m'est même arrivé, ça m'arrive fréquemment[...] d'attirer l'attention des gens sur les conséquences de telle ou telle déclaration. D'ailleurs parfois j'ai été amené à les protéger contre leur propre volonté.* »

Le danger de se faire instrumentaliser (par un témoin, par une institution, par un avocat, etc.) est évoqué régulièrement lui aussi. Mais également, à nouveau, l'extrême importance du temps passé sur le terrain est soulignée, à la fois temps valorisé (voir p.69 la partie « *rhétorique de l'amont* ») et compté (il faut boucler pour l'édition du soir et garder, si on l'a, l'avantage d'avoir su très tôt).

La phase de rédaction / illustration

Des éléments de « *cadrage*¹⁵ », c'est-à-dire une « *panoplie souvent limitée de modes de traitement d'un sujet* », apparaissent dans les récits lorsque est évoqué le moment de la rédaction. La factualité (s'en tenir aux faits) est souvent invoquée pour un premier traitement. Elle permet, selon plusieurs journalistes, une meilleure gestion des émotions et un meilleur tri de la matière récoltée sur le terrain ; elle permet aussi, en quelque sorte, de gagner un peu de temps pour étayer et nuancer lors du suivi. Malgré cette factualité souvent invoquée, presque tous les journalistes interrogés insistent aussi sur l'émotion (témoignages, détails, etc.) qu'il faut faire transparaître, même dans les premiers textes, pour toucher, pour rendre réellement compte de la réalité, mais aussi par respect pour la dimension dramatique des faits, note un praticien : « *Comment dire ça... quand les gens sortent de leur maison, ont tout laissé dedans [...], toute leur histoire, qui part en fumée et tout... ? Ça, ça me... déjà là, ça me posait des problèmes de dire : "Mais comment on... relate ça pour que les gens qui vivent ça s'y retrouvent aussi, sentent que finalement on compatit, et puis pas rester trop froid, quoi !"* » L'expression de cette émotion à travers les témoignages, les détails ou le lexique est soumise, pour tous les journalistes interrogés, à de grands principes qui sont souvent présentés comme des évidences : « *[...] je ne vois pas tellement l'intérêt de le dire, par respect pour la personne décédée.* »

Moins évidente, par contre, apparaît leur application ; beaucoup en soulignent la difficulté : « *Il y en a une qui est assez simple à suivre (enfin*

simple à formuler en tout cas), qui est très générale, qui est simplement le respect de la personne humaine. » ; « Maintenant, au niveau photo, y'a des règles de... qui sont des règles de... décence[...] C'est trop insoutenable ! D'un autre côté, il y a l'argument... Y'a toujours ce dilemme de dire : "Oui, mais c'est la réalité ! ça s'est passé !" Mais d'un autre côté, qu'est-ce que ça va amener au public de voir [...] ? »

Plusieurs journalistes évoquent aussi la nécessité de faire un tri, qui va au-delà de la sélection de l'information pour s'attacher à la valeur à la fiabilité ou encore à l'opportunité de certains témoignages : *« Donc, il faut avoir ça présent à l'esprit : il y a des fois où l'on se rend compte dans l'entretien que la personne a dit des choses peut-être très personnelles, qu'il ne faut pas forcément reprendre parce que le lendemain ça va faire [...] C'est toujours une question d'appréciation, et toujours au cas par cas, on ne peut pas faire des généralités quoi... »*

Il faut donc rédiger en conscience, illustrer si possible, mais avec retenue. Il faut aussi, signale-t-on deux ou trois fois, « avoir de la chance » pour être si possible le premier sur « le bon coup », dégoter le « scoop ». Lorsqu'il est évoqué, le « scoop » est à la fois valorisé¹⁶ et discuté : on note presque à regret qu'il est un bon vendeur et qu'il est gratifiant pour celui qui le sort et pour son journal. Mais aucun praticien ne le brandit comme une valeur indiscutable qui s'imposerait sans poser de problème.

Sur le cadrage en général s'exerce l'influence des collègues ou de la rédaction, souvent sollicitée (« on n'est jamais intelligent tout seul »), parfois jugée insuffisante à elle seule (un journaliste appelle de ses vœux une discussion avec une instance externe ayant des compétences en psychologie, qui pourrait l'aider à évaluer ses pratiques et leurs conséquences), parfois aussi déplorée (lorsqu'un journaliste est obligé de changer son traitement ou d'assumer – individuellement ou collectivement – un traitement de « sa matière » qui ne lui convient pas).

Suivi et sanctions (symboliques ou concrètes)

Enfin, les journalistes interrogés soulignent l'existence d'un quatrième « moment », qui suit la publication et où les faits divers publiés sont évalués ou repris. Les évaluations évoquées (des sanctions et des gratifications souvent symboliques) sont de plusieurs ordres : la rédaction et sa hiérarchie interviennent régulièrement pour discuter, critiquer, amender, réfléchir ou se réjouir d'un traitement donné. Ce sont aussi, parfois, les acteurs ou les témoins concernés qui réapparaissent à ce stade et mettent à l'épreuve, par leurs remarques ou leur simple présence, les

précautions qui ont été prises aux étapes précédentes (protection des témoins, choix de ce qui peut/doit être dit, contacts avec un acteur après la fin de « son » affaire). Mais les plus évoquées des évaluations sont celles des « gens », du public – en particulier dans les rédactions régionales où l'interpellation est souvent directe.

Dans ce dernier cas comme dans les autres, les sanctions ou les gratifications pèsent leur poids et posent question, comme le souligne un des journalistes interrogés : *« Moi j'ai toujours envie que le lendemain... je me dis : le lendemain, il faut que quand les gens aient lu le journal, ils aient encore envie de me parler ! C'est un peu ça. Que je puisse les regarder en face, c'est ça aussi. [...] C'est pas... journalistiquement, c'est peut-être pas très sage, hein ! j'entends... Parce qu'on dit que si on a trop d'amis dans ce métier, c'est qu'on n'est pas un bon journaliste. »*

Il s'agit donc souvent d'une forme d'évaluation « de proximité », toujours individuellement exprimée, qui fait réfléchir les journalistes qui y sont confrontés : est-elle représentative ? si oui, le « *verdict populaire*¹⁷ » est-il légitime ? doit-on s'y plier ? que veulent « les gens » ? Peu de praticiens se laissent donc aller à accepter ce « *verdict populaire* » sans y réfléchir, et beaucoup expriment l'envie de le discuter (en termes de normes, en termes de chiffres, etc. – et dans ce dernier cas, ils interpellent les scientifiques). Plusieurs journalistes évoquent, au niveau de la rédaction, la notion « *d'intérêt public* », qui vient comme en contrepoint à ces « gens » souvent cités dans les récits de pratiques. La question ne semble par pour autant résolue à leurs yeux, et pourrait être relancée, par exemple, à travers cette très sèche critique du « *verdict populaire* » formulée par Cyril Lemieux : *« Peu importe de ce point de vue que le public soit éclairé, ni même qu'il soit unanime et unitaire. Il importe seulement qu'il puisse manifester ses goûts et ses préférences à travers des transactions conventionnelles qui pourront être comptabilisées – en termes de suffrages obtenus, de chiffres de vente, etc. [...] Pareil principe, il faut le noter, n'a donc jamais servi à autre chose qu'à légitimer l'écoulement sur les marchés politiques et commerciaux de produits jusque-là jugés indignes d'y figurer¹⁸. »*

Au niveau du « suivi » apparaît aussi la difficulté que pose « l'intertexte » journalistique. Le public, les « gens », notent plusieurs journalistes, assimilent tous les journaux aux traitements les plus voyants et les plus sensationnalistes du fait divers. Certains praticiens soulignent le fait que des journaux fustigés se vendent malgré tout mieux que d'autres – qui sont pourtant explicitement reconnus comme plus « moraux » : *« Et puis une fois je voyais quelqu'un en face qui me dit : "Ah ben, heureusement, alors ! Chez vous, vous n'en avez pas fait comme [Journal X]". Et puis j'ai dit : "Oui, mais vous l'avez lu ! [Journal X]". Il me*

dit : « Ouais bien sûr ! Ouais mais moi, j'aimerais quand même pas trouver... ce qu'il y a dans [Journal X], j'aurais pas voulu le trouver dans [Journal Y] ! ». Donc, visiblement, on est complémentaires, quoi ! [rires]. » D'autres insistent sur l'injustice ou l'absurdité qu'il y a à être jugé sur quelque chose qu'on s'efforce justement d'éviter de faire.

À travers cette gestion en quatre phases, les récits des praticiens interrogés laissent entendre que le journalisme de fait divers n'est pas une « profession libérale de l'information¹⁹. » Le journaliste travaille dans un « système²⁰ » qui le conditionne. La forte présence de la rédaction et de la hiérarchie dans les discours, le poids du temps (celui de l'événement, mais aussi celui de la rédaction) dans son exercice, les questions posées à travers la notion de « public », mais aussi l'importance de critères de valorisation de l'information assez généralement admis comme la proximité ou le mort/kilomètre le rappellent si nécessaire. Dans les récits transparait également la professionnalisation des sources (les avocats surtout), qui s'emploient désormais parfois à influencer la manière dont l'information est transmise.

Enfin, les termes de « principe », de « norme », de choses à faire « toujours » reviennent régulièrement, surtout dans la description des deux phases centrales ; ils sont préférés à « déontologie » (un terme « miné²¹ »), qui n'apparaît qu'exceptionnellement. Ces « normes » ou « principes » sont évoqués très individuellement – mais l'entretien encourageait cette tendance. Est-il dès lors pertinent de poser ici la question des normes qui, telles qu'elles apparaissent, semblent souvent circonstancielles et tendraient vers une certaine personnalisation ou une certaine rédactionnalisation des exigences pratiques et éthiques (chacun ou chaque rédaction concevant les siennes de son côté) ? Difficile de l'affirmer, la gestion de l'entretien ayant sans doute péché à ce niveau. Les récits des journalistes interrogés rappellent en tout cas la « pluralité des logiques qui sont engagées dans le travail des gens de presse²². »

Une « rhétorique de l'amont »

Tous les acteurs interrogés valorisent, dans leurs récits, certains aspects de leur travail. La distinction proposée par Denis Ruellan entre « rhétorique de l'amont » et « rhétorique de l'aval »²³ semble à même de rendre compte de cette valorisation. La distinction de Ruellan (conçue dans une optique plus générale à propos des reporters de guerre) semble pertinente et éclairante ici, d'autant qu'elle évite tout jugement de valeur lorsqu'elle présente les caractéristiques propres aux deux types de rhétorique qu'elle décrit.

La « *rhétorique de l'amont* » (qui nous intéresse ici) pourrait se décrire, à la suite de Ruellan²⁴, comme une valorisation de l'immédiateté, de l'implication et de la proximité dans le traitement journalistique. Or, ce sont bien ces aspects qui sont valorisés, de manière tout à fait explicite et souvent revendiquée, dans les récits de pratiques du fait divers. La concordance des formulations de Ruellan et de celles des journalistes interrogés est même frappante. L'*immédiateté*, décrite par Ruellan comme une volonté d'être au cœur de l'événement et de le restituer en montrant la complexité, est massivement évoquée. Dans cet exemple, le terme est même employé explicitement, dans un sens passablement similaire : « [...] *il était de notre responsabilité d'en traiter. Et pas d'en traiter seulement dans la phase finale de la sanction judiciaire, où le débat est complètement organisé, mais de se saisir de ces cas dans l'immédiateté.* »

Sont donc soulignées la diversité du monde et sa complexité : « *C'était rencontrer des gens ! Voir des gens, raconter des histoires ! Leurs histoires. Et puis toujours de nouvelles histoires. Parce qu'en fait les gens... y'a toujours... le monde est tellement divers que... qu'on a jamais vu, qu'il y a toujours mieux, toujours différemment, qu'il y a toujours pire, qu'il y a... c'est ... inépuisable ! Et ça, pour moi, ça a toujours été la motivation.* » Il s'agit également, pour Ruellan, de se mettre à l'écoute des gens, de plonger dans le concret. Pour tous les journalistes interrogés, de toute évidence, aussi : « *C'est aussi un peu pour nous valider quelque part, pour dire : "On n'est pas restés tranquillement assis dans nos bureaux, on est allés..." C'est aussi un peu... y'a aussi cet aspect-là.* »

Vouloir traiter et comprendre le côté exceptionnel, révélateur du fait divers dans lequel la réalité dépasse parfois la fiction, est également caractéristique de l'immédiateté valorisée dans la « *rhétorique de l'amont* » : « [...] *c'est un roman, l'histoire elle-même, extraordinairement prenant, parce que... qui dit extraordinairement beaucoup de choses sur un enfant [...] Tout un monde comme ça qui apparaît là à travers, donc...* »

Ces caractéristiques de l'immédiateté sont régulièrement mises en avant dans le discours des acteurs. Néanmoins, plusieurs journalistes souhaitent que le traitement du fait divers aille au-delà de l'immédiateté : « [...] *en tout cas on essaie de faire ça à [Journal Z] aussi, de traiter pas seulement le fait divers en lui-même, mais d'essayer de lui donner une dimension de société* ». Bref, aller plus loin qu'un traitement strictement factuel des réalités : « *Et puis après, on peut quand même aussi mieux mettre en perspective, parce que c'est aussi ça. Le fait divers qui n'est que le fait en soi, du drame et tout, c'est vrai que journalistiquement, pour nous, il est... il est moins intéressant que celui qui peut être mis dans une perspective, hein ! Justement, ça peut être des fois : de sécurité, de moralité, ou de choses comme ça. Si après, on peut*

redonner un contexte, ça c'est quand même plus intéressant aussi. En tout cas nous, dans notre démarche, on se sent plus à l'aise aussi avec ça.»

On voit alors apparaître, dans cette « *immédiateté dépassée* », des valorisations qui relèvent plutôt de la « *rhétorique de l'aval* » telle que la décrit Ruellan (et que l'on pourrait résumer ici en quelques termes comme distance, éloignement, dés-implication): « [...] *puis là, justement, ce type de fait divers, tout petit, peut être extraordinairement parlant [...], et très symptomatique. Mais alors, de nouveau, sur un fait comme celui-là, on n'avait pas travaillé dans l'immédiateté, évidemment, parce que...* »

Ces qualités plutôt caractéristiques d'une « *rhétorique de l'aval* » se posent alors en opposition ou en complément à l'immédiateté : moins de terrain et plus de « réflexion », somme toute. Mais ces mentions sont minoritaires par rapport à celles qui évoquent l'immédiateté.

S'impliquer personnellement dans le travail, faire de sa personnalité un outil de travail : voilà qui résonne également dans les récits des praticiens du fait divers : « *Et il arrive souvent que comme journaliste, on passe deux heures avec une personne, on étale toute l'histoire, on leur donne des conseils, et le meilleur conseil qu'on leur donne c'est de ne rien publier[...] Mais moi, j'ai jamais considéré que c'était [du temps] perdu. Parce que du point de vue humain, c'est vachement formateur ! Ça vaut de l'or !* »

Plusieurs journalistes parlaient déjà plus haut de « *perdre du temps* », de se déplacer dans « *90% des cas* » (même si on renonce ensuite au sujet), de voir beaucoup de monde et de trier ensuite ce qu'on garde. Ils soulignaient toutes les difficultés que cette démarche implique, puisqu'elle signifie aussi, d'une certaine manière, qu'on accepte occasionnellement de voir son travail et les liens qu'il tisse déborder sur sa vie privée : « *C'est le contact humain ! Parce que moi, quand quelqu'un me téléphone, après, je trouverais vachement salaud, pour être clair, de dire : "Ouais, j'en ai profité à l'époque, maintenant, vous allez pas me casser les pieds ! Votre histoire, c'est le passé, c'est du vieux !"* » L'implication signifie donc aussi que, par empathie, on se rend plus vulnérable aux émotions inhérentes au traitement du fait divers.

Enfin, est intensément valorisée la *proximité*, qui consiste, dans les termes de Ruellan, à multiplier les contacts et les renseignements, à s'immerger, mais aussi à préserver les témoins que l'on consulte (ne pas les citer, les avertir de l'enjeu de leurs paroles, etc.) si cela s'avère nécessaire ou souhaitable. Les récits contiennent de nombreuses références à cette proximité : « *Et bien sûr, j'ai été identifié comme un journaliste de fait divers, parce que je suis sans doute, sur le terrain, celui qui a passé le plus de temps. Mon seul mérite, hein, [...] mon seul mérite, c'est d'avoir fait mon métier, et puis d'être resté [...] sur le terrain.* »

En clair, la sédentarité n'est pas de mise : « *Et donc moins se déplacer, c'est moins planter de décor, ne pas pouvoir aussi raconter des choses que les gens racontent sur place, et peut-être de perdre ce côté "histoire".* » Il s'agit alors d'être un « *témoin privilégié* », comme le dit un des journalistes interrogés, avec tout ce que cela implique d'investissements (en temps, en écoute, en disponibilité), d'implication et d'émotions : « *Et puis ben... je pense qu'alors à ce niveau-là, le journaliste, à ce moment-là, quand... sur le moment, sur le lieu du fait divers, c'est ce qu'on appelle un «témoin privilégié», quoi ! J'observe beaucoup, je reste assez longtemps...* »

Le terme de « *terrain* » apparaît à foison dans les nombreuses évocations de la proximité. Parfois même, le terme « *immersion* » est explicitement utilisé : « *Pour moi on doit vraiment vivre... pour moi c'est l'immersion. L'immersion permanente !* » Il s'agit donc de se rendre sur place, de fréquenter les acteurs, au risque même d'en voir ou d'en écouter « trop », pour pouvoir mieux rendre compte ensuite : « *Moi j'avais besoin et envie de voir les lieux où ça s'était passé... parce que... Raconter une histoire quand on sait pas où, quand, comment, pourquoi, ça n'a pas tellement d'intérêt...* »

Le temps qu'il faut pour faire « tout cela » est souvent évoqué, mais aucune tendance nette ne se dégage pour dire qu'il pose problème. Une dimension « humaine » est donc intensément valorisée, une nécessité de toucher au cœur de l'humanité, de la vraie vie, et de les restituer, même s'il en coûte des émotions, des doutes et des difficultés.

Conclusion

L'analyse des cinq récits de pratiques recueillis auprès de journalistes de fait divers suisses-romands peut être résumée en quelques points. D'abord, le fait divers est une matière peu valorisée dans l'espace public, on le savait, mais il est également mal considéré au sein même de la profession. Les journalistes interrogés, qui ont souvent été amenés à faire du fait divers par les circonstances, insistent à la fois sur les difficultés qu'il leur pose et sur les qualités qu'ils lui trouvent. Ils défendent aussi cette matière peu valorisée en soulignant les dimensions de proximité, d'immédiateté et d'implication que son traitement requiert. Ce faisant, ils valorisent ce que nous avons appelé, à la suite de Ruellan, une « *rhétorique de l'amont* ». Ils décrivent enfin leurs pratiques concrètes du fait divers en y distinguant *grosso modo* quatre phases successives : amorce, terrain, rédaction/illustration et suivi. On peut noter, à toutes fins utiles, que quelques interrogations sont apparues au fil de l'analyse : le surgissement peu problématisé de l'événement à la base du fait divers,

le problème du « *verdict populaire* » confronté à celui de l'intérêt public et de leur(s) définition(s), l'hypothétique aliénation suscitée par le réseau, voire même des normes tendant éventuellement vers une personnalisation ou « rédactionnalisation » des exigences pratiques et éthiques. Certaines de ces interrogations étaient formulées plus ou moins explicitement par les praticiens. D'autres semblaient transparaître dans leurs propos. Certaines enfin sont le fait de la chercheuse elle-même, à qui elles s'imposent parfois naïvement.

Il est intéressant de noter aussi qu'à travers les récits, une forme de rhétorique assez bien structurée est valorisée. Les journalistes interrogés s'accorderaient-ils avec la description qui en est faite ici d'après Ruellan ? Cela mériterait d'être mis en discussion. Toutes ces interrogations sont larges. Elles ne sont sans doute guère originales (elles ont souvent déjà été posées ailleurs, à propos d'autres pratiques journalistiques). Les chercheurs ne peuvent de leur côté y apporter de réponses complètement satisfaisantes (les chiffres de sondages ou d'audiences disponibles, par exemple, sont insuffisants pour apporter une réponse claire à « ce que veulent les gens et pourquoi »). Seules des réponses complexes pourront vraisemblablement émerger, et elle ne le pourront qu'en interaction, ainsi que le suggère Érik Neveu : « *Inventer avec les chercheurs des formes mutuellement productives de coopération demeure un défi auquel ne saurait échapper un journalisme prenant au sérieux l'idée de faire comprendre le monde*²⁵. » Inversement, une recherche qui prend au sérieux l'idée de faire comprendre le champ journalistique ne peut se passer du concours des journalistes, concours qui s'est ici illustré par ces quelques premières interrogations ■

Notes

1. Blanchet et Gotman (2001), p.43.
2. Toute notre gratitude va aux cinq journalistes (deux femmes, trois hommes) de cinq journaux suisses-romands différents (*La Presse Nord Vaudois*, *L'Impartial*, *24Heures*, *La Tribune de Genève* et *Le Temps*) qui se sont prêtés aux entretiens semi-directifs avec beaucoup de disponibilité et de bonne volonté.
3. « *Il ne s'agit pas alors seulement de faire décrire, mais de faire parler sur* » (Blanchet et Gotman, 2001, p.27).
4. Pour éviter les chausse-trappes de ce concept sociologique complexe, on s'en tiendra ici à la définition qu'en donnent Blanchet et Gotman (2001, p.26) : « [...] *savoir que les individus d'une société donnée ou d'un groupe social élaborent au sujet d'un segment de leur existence ou de toute leur existence. C'est une interprétation qui s'organise en relation étroite au social [...] le savoir idéologique n'est pas seulement tenu pour vrai, mais est également censé dire le bon et le mauvais, le bien et le mal* [...] »

5. Blanchet et Gotman, 2001, p.35.
6. Blanchet et Gotman, 2001, p.32.
7. Cyril Lemieux (2000), p.108.
8. Blanchet et Gotman, 2001, p.23.
9. Le Bohec, 2000, p.5.
10. Neveu, 2001, p.79.
11. Lemieux, 2000, p.8.
12. Les cinq entretiens d'une heure ont été retranscrits. Le corpus était ainsi constitué de 130 pages de retranscription, relues à la lumière d'un découpage en thèmes, répartis ensuite dans trois catégories (motivations, gestion, rhétorique valorisée) et de nombreuses sous-catégories.
13. Le principe adopté veut que les propos rapportés ici ne puissent être imputés à leur auteur. Nous avons donc choisi de ne pas citer les noms des journalistes interrogés dans la phase finale du travail (la rédaction de l'article) et d'utiliser le genre masculin pour tous les journalistes cités, même lorsqu'il s'agissait de femmes (y compris dans les citations).
14. Le Bohec, 2000, p.290.
15. Neveu, 2001, p.85.
16. Le Bohec, 2000, p.286.
17. Lemieux, 2000, p.38.
18. Lemieux, 2000, p.49.
19. Neveu, 2001, p.43.
20. Lemieux, 2000, p.109.
21. Voir notamment Le Bohec, 2000, pp.105 et s.
22. Lemieux, 2000, p.8.
23. Ruellan, 1993, p.176.
24. Ruellan, 1993, pp.173-219.
25. Neveu, 2001, p.111.

Références bibliographiques

- ACCARDO Alain et al. (1995), *Journalistes au quotidien. Outils pour une socioanalyse des pratiques journalistiques*, Bordeaux, Mascaret.
- BLANCHET Alain & Anne GOTMAN (2001), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan.
- CHARON Jean-Marie (1997), « Journalisme : l'éclatement », in *Sociologie de la communication*, Paris, CNET, pp.715-732.

QUAND LES JOURNALISTES DE PRESSE PARLENT DU FAIT DIVERS...

- CORNU Daniel (éd.) (2002), *Codes et chartes de déontologie*, Lausanne, CRFJ.
- DUBIED Annik (à paraître), « S'inspirer du fait divers : comment et pour quoi ? », in *Actes du colloque « Productions du populaire »*, Limoges, 14-16 mai 2002, Limoges, PULIM.
- DUBIED Annik (2004), *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève-Paris, Droz (Travaux de sciences sociales).
- DUBIED Annik (2003), « Les (auto-)références au passé dans *Le nouveau Détective*, ou quand le fait divers revisite son histoire », in FLEURY-VILATTE Béatrice (dir.), *Récit médiatique et histoire. Actes du colloque de Nancy des 4, 5 et 6 novembre 1999*, Paris, L'Harmattan / INA (Les médias en actes).
- DUBIED Annik (2001), « Invasión périctuelle et contaminations médiatiques. Le fait divers, une catégorie ancrée dans le champ journalistique », in *Semen*, n°13, print. 01.
- DUBIED Annik & Marc LITS (1999), *Le fait divers*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? »
- DUBIED Annik & Marc LITS (1997), « L'affaire du dépeceur de Mons. Jeu de piste et «cadavres exquis» », in *L'année des médias 1997*, Bruxelles, Académia-Bruylant.
- GREVISSE Benoît (1997), *Le temps des journalistes. Essai de narratologie médiatique*, Louvain-la-Neuve, CIACO.
- KAUFMANN Jean-Claude (1996), *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan.
- LACOUR Laurence (1993), *Le bûcher des innocents. L'affaire Villemin, coulisses, portraits, preuves, engrenages, correspondances, choses vues*, Paris, Plon.
- LACOUR Laurence (1994), « La presse et l'affaire Villemin... une justice sauvage et parallèle », in *Médiaspouvoirs. Politiques, économies et stratégies des médias*, n°36, pp.6-9.
- LACOUR Laurence (1997), « L'affaire Grégory. Mystère sans fin et fin d'une époque ? », in *Médiaspouvoirs. Politiques, économies et stratégies des médias*, n°1 (nouvelle série), pp.69-73.
- LE BOHEC Jacques (2000), *Les mythes professionnels des journalistes*, Paris, L'Harmattan.
- LEMIEUX Cyril (2003) « De la difficulté des journalistes à respecter leur déontologie. Une approche sociologique », in *Médiatiques. Récit et société*, n°30-31, pp.19-26.
- LEMIEUX Cyril (2000), *Mauvaise presse*, Paris, Métailié.
- NEVEU Erik (2001), *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte (Repères).
- RUELLAN Denis (1993), *Le professionnalisme du flou*, Grenoble, PUG.